

**DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
VILLE DE BAIE-MAHAULT**

\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022**

Le mardi 13 septembre 2022 à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 7 septembre 2022, s'est assemblé à la salle des Délibérations, sous la présidence de Madame **Hélène POLIFONTE-MOLIA, Maire**.

**Présents** : Justin DESSOUT - Shella COMMUN - Georges DAUBIN - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Pierre VENUTOLO - Michel MADO - Johanne DAHOMAS - Jocelyne EUSTACHE - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Lydia DUPONT - Murielle JABES- Corinne PETRO - Sandra MANIJEAN - Frédéric THEOBALD - Joseph LEE - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

**Représentés** : Claudine CHALUS épouse BAZILE - David MONTOUT - Fabienne ANTENOR - Denis BERNADOTTE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Ary CHALUS - Olivier SHEIKBOUDHOU - Alain RAGOUTON.

**Absents** : Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

**Excusés** : Denise BLEUBAR - Lyliane PIQUION.

**Secrétaire de séance** : M. Justin DESSOUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire (article L. 2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Adopté à l'unanimité.**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, selon l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h08.

**I – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 JUILLET 2022.**

Point présenté par Mme le maire.

Madame le Maire demande s'il y a des questions ou interventions sur ce point, puis passe au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

**II – AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DU MARCHE DE FOURNITURE DE CARBURANTS, D'HUILES ET DE PRODUITS DERIVES POUR LA VILLE DE BAIE-MAHAULT (CONSECUTIVE A LA DECLARATION SANS SUITE).**

Point présenté par M. Fred EUSTACHE, Conseiller municipal.

La ville de Baie-Mahault a passé un accord-cadre d'une durée de 48 mois, dans le cadre d'une procédure avec négociation, afin d'assurer la fourniture de carburants, d'huiles et de produits dérivés pour l'ensemble de ses équipements.

Deux candidats ont soumissionné à ce marché : TOTAL ENERGIES MARKETING GUADELOUPE et SOL ANTILLES GUYANE SAS.

A l'issue du Comité ad hoc élargi réuni le 2 septembre 2022 pour procéder au classement des offres et de la Commission d'appel d'offres réuni le 06 septembre dernier, c'est le candidat

**TOTAL ENERGIES MARKETING GUADELOUPE** qui a été retenu pour ce marché, avec des montants alloués se situant entre un minimum de 200.000 euros HT et un maximum d' 1.500.000 euros HT.

Aussi, afin de poursuivre et de passer à la phase d'exécution des marchés, le Conseil municipal a autorisé le Maire, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, à signer toutes les pièces afférentes aux marchés.

Madame Sylvie CHAMMOUGON-ANNO s'interroge sur le candidat retenu compte tenu de la polémique qui accompagne ce dernier et considère qu'il renvoie une image négative aux administrés.

Madame le maire répond que le candidat a été retenu selon la procédure et les règles de la commande publique, sans considérations personnelles.

Elle demande ensuite s'il y a d'autres questions ou interventions sur ce point, puis passe au vote.

**Adopté à la majorité – 4 abstentions :**

**Joseph LEE – Alain RAGOUTON (représentée par Sylvie CHAMMOUGON EPSE ANNO)  
- Marie-Claude BEAUZOR EPSE ALEXIS – Sylvie CHAMMOUGON EPSE ANNO**

*Les points 3 et 4 sont présentés par Mme le maire.*

**III – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.**

Point présenté par Mme le maire.

Le Conseil municipal s'est prononcé sur 14 demandes de subvention formulées par les associations suivantes au titre de l'année 2022 :

- 1-MOUVMAN KILTIREL INITÉ MAS
- 2-MOUVMAN KILTIREL RASIN
- 3-PIKANGA
- 4-REALITY BIMASS
- 5-BMSCRAB'
- 6-TI SAVAN-QUENETTES
- 7-LES GENTIL'HOMMES DE BAIE-MAHAULT
- 8-LÉSÉ ROUSSI
- 9-JEUNESSE BUDAN EN ACTION (JBA)
- 10-LES AMIS DE CHANTILLY
- 11-LYCARA
- 12-GREEN EYE SIGHT
- 13-MAISON DE L'EUROPE
- 14-ETUDE PLUS

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>DOMICILATION</b>	<b>OBJET DE LA DEMANDE OBSERVATIONS</b>	<b>MONTANT VOTE</b>
<b>MOUVMAN KILTIREL INITE MAS</b>	43, lotissement des Amandiers 97122 BAIE-MAHAULT	ACTIVITES CARNAVALESQUES ET CULTURELLES Fonctionnement 2022	<b>4 000 €</b>
<b>MOUVAM KILTIREL RASIN</b>	Rue du Débarcadère 97122 BAIE-MAHAULT	ACTIVITES CARNAVALESQUES ET CULTURELLES Fonctionnement 2022	<b>3 000 €</b>
<b>PIKANGA</b>	Section Budan Rue des nasses 97122 BAIE-MAHAULT	ACTIVITES CARNAVALESQUES ET CULTURELLES Fonctionnement 2022	<b>5 000 €</b>

<b>REALITY BIMASS</b>	C/O Mme VERSPAN Marlyse Rue Armand Gendrey 97122 BAIE-MAHAULT	ACTIVITES CARNAVALESQUES ET SPORTIVES Fonctionnement 2022	<b>2 500 €</b>
<b>BMSCRAB'</b>	C/o Annick VALLUET 4 Lot Les poiriers Convenance 97122 BAIE MAHAULT	Développement de la pratique du scrabble Fonctionnement 2022	<b>2 500 €</b>
<b>TI SAVAN- QUENETTES</b>	LCR Résidence Quénettes Wonche 97122 BAIE-MAHAULT	Défendre le droit des locataires Programme d'activités 2022 Fonctionnement 2022	<b>ajourné</b>
<b>ASSOCIATION LES GENTIL'HOMMES DE BAIE- MAHAULT</b>	C/O Mme DAVAGNAR Liliane 45, rue Léonard CHALUS 97122 BAIE-MAHAULT	Projet : Aménagement d'un local pour réunion, clôture du site, agrandissement de la cuisine	<b>ajourné</b>
<b>LESE ROUSSI</b>	C/O Mr Yannick LEDRECK Route du Château D'eau 97122 BAIE-MAHAULT	Projet : Aménagement d'un espace pour organiser les réunions et stockage du matériel	<b>ajourné</b>
<b>JEUNESSE BUDAN EN ACTION (JBA)</b>	Rue du Château – Budan 97122 BAIE-MAHAULT	Mettre en place différents ateliers pour favoriser l'intégration et la pratique culturelle (Gwo-ka, art pictural, atelier de montage de vidéo, atelier de fresque murale...)	<b>2 000 €</b>
<b>LES AMIS DE CHANTILLY</b>	Chantilly 97122 BAIE-MAHAULT	Redynamiser la vie associative à la campagne. Sensibiliser la population aux risques naturels. Faire du lien social	<b>3 000 €</b>
<b>LYCARA</b>	65, lotissement PASQUEREAU – Allée de sirop de batterie Dalciat 97122 BAIE-MAHAULT	Réalisation de Box Surprise pour permettre aux guadeloupéens de découvrir les saveurs du territoire, les restaurateurs et les producteurs locaux	<b>ajourné</b>
<b>GREEN EYE SIGHT</b>	Mérosier NARBAL M1 41 97122 BAIE-MAHAULT	Démocratisation, formations et projets d'insertion aux technologies et métiers de la filière drones	<b>ajourné</b>
<b>MAISON DE L'EUROPE</b>	18, rue Emmanuel Condo 97122 BAIE-MAHAULT	Informers et sensibiliser la population sur les différentes politiques spécifiques aux régions ultrapériphériques. Accompagnement sur les aides de l'UE	<b>ajourné</b>
<b>ETUDE PLUS</b>	Résidence Harmonia Calvaire Mazouloute 97122 BAIE-MAHAULT	Accompagner dans le soutien scolaire Actions socioculturelles pour les jeunes de Calvaire Fonctionnement 2022	<b>ajourné</b>

Madame le Maire informe du report de certaines demandes pour lesquelles les dossiers déposés par les associations étaient incomplets.

Monsieur Joseph LEE propose de planifier dès le 1<sup>er</sup> semestre de 2023, un Conseil municipal dédié à l'attribution des subventions aux associations afin de pallier les problématiques de trésorerie.

Madame le maire lui explique que les subventions ne doivent pas être le seul moyen de survie des associations et que leur attribution facultative ne résulte que de la volonté politique de la collectivité. Enfin, elle souligne que les subventions sont accordées tout au long de l'année pour répondre aux besoins des associations en fonction de leur thématique, de leur calendrier et de leur saison d'activités.

Ensuite, elle demande s'il y a d'autres questions ou interventions sur ce point, puis passe au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

**IV – ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A UNE PERSONNE DE DROIT PRIVE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.**

Le Conseil municipal s'est prononcé sur la demande d'aide exceptionnelle formulée par l'athlète Baie-Mahaultienne, Anita BLAZE. Sélectionnée en Equipe de France Escrime Fleuret, elle sollicite la Ville pour lui permettre de se préparer aux Jeux Olympiques de PARIS 2024.

Le coût de ses dépenses s'élève à 21 000 €, qui englobe :

- l'inscription INSEP : 2 000 €
- les déplacements aériens : 3 000 €
- la préparation physique : 8 000 €
- la préparation mentale : 8 000 €

Par conséquent, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une aide exceptionnelle, à hauteur de:

<b>NOMS/PRENOMS AUTRE</b>	<b>DOMICILATION</b>	<b>OBJET DE LA DEMANDE OBSERVATIONS</b>	<b>MONTANT VOTE</b>
BLAZE Anita	Rue Gilbert Métainville Bragelogne 97122 BAIE-MAHAULT	Préparation des jeux olympiques de Paris 2024	<b>3 000 €</b>

Monsieur Christophe CESARIN tient à saluer et féliciter la démarche de l'athlète pour la pratique de cette discipline olympique valorisant le territoire local et la France. Cependant, il dit être interpellé par la formulation de la demande considérant que cet accompagnement relève du domaine de compétence du Conseil régional. Il rajoute qu'au regard du courrier de demande annexé, un tableau détaillant le budget ainsi que les cofinancements des différents partenaires aurait dû être présenté.

De plus, dans les annexes adressées aux élus, il souligne le terme « validation » employé par le Cabinet du maire dans un mail concernant l'attribution de l'aide exceptionnelle et demande l'utilité du Conseil municipal dans ce cas.

Madame le maire lui répond que l'athlète, personne physique, n'est pas soumise à l'obligation de remettre un dossier de demande de subvention à la différence d'une association. S'agissant du mail, elle explique que le Cabinet du maire représente le Maire insistant sur le fait qu'il ne s'agit en rien d'une insubordination.

De plus, elle ajoute que l'athlète a également fait appel à d'autres partenaires tels que le Conseil régional, la Communauté d'agglomération Cap Excellence et d'autres collectivités.

Monsieur Christophe CESARIN souligne qu'il est favorable à l'attribution de l'aide, précisant que son interpellation se porte sur le fait que dans une des annexes transmises, il ait été porté que le Cabinet du maire validait le montant attribué à l'athlète.

Madame le maire explique qu'il s'agit d'une proposition au regard des possibilités budgétaires de la Collectivité qui attend, sans nul doute, la validation du Conseil municipal et précise à M. CESARIN qu'elle prend acte de l'ensemble de ses remarques.

Enfin, elle demande s'il y a d'autres questions ou interventions sur ce point, puis passe au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 18h35.

Fait à Baie-Mahault, le 13 septembre 2022.

**Le Maire,**  
  
**Hélène POLIFONTE-MOLIA**

**Le Secrétaire de séance,**  
  
**Justin DESSOUT**